

Autorité
de la concurrence



**Discours de Benoît Cœuré à l'occasion du départ d'Emmanuel Combe, Vice-Président
de l'Autorité de la concurrence**

Paris, 14 novembre 2022

M. le Ministre,

Mme la Présidente, chère Isabelle,

Mesdames et Messieurs les membres du collège de l'Autorité de la concurrence,

Chers Maîtres, chers collègues,

Cher Emmanuel,

Il n'est pas courant de célébrer le départ de son prédécesseur dix mois après sa prise de fonction. Il est encore moins courant d'avoir à son côté, après cette prise de fonction, celui qui l'a précédemment exercée et qui, avec les autres vice-présidents, a continué à animer l'institution. Lors de mes premiers pas à l'Autorité, j'ai mesuré la chance de compter parmi mes guides quelqu'un qui connaît si finement sa mécanique, ses dossiers et les femmes et les hommes qui la font vivre.

Emmanuel Combe a été membre du Collège de 2005 à 2012 avant d'en devenir vice-président pour deux mandats successifs. D'octobre 2021 à janvier 2022, il a assumé – de l'avis général avec talent, énergie et efficacité – la présidence de l'Autorité.

J'ai dit qu'Emmanuel fut « membre du Collège »... mais quel de collègue, au juste ? Il a rejoint en 2005 un régulateur concurrentiel, le Conseil de la concurrence, certes déjà actif : 754 millions d'euros d'amendes infligés en 2005, dont 534 millions au seul cartel des opérateurs de téléphonie mobile – Emmanuel appartenait à la formation du collège ayant rendu cette décision. Mais le Conseil était mal armé. Comme son nom l'indique, en matière de contrôle des concentrations, il ne pouvait que conseiller, pas décider.

Emmanuel a été un acteur-clé de la « mue » du Conseil de la concurrence en une autorité indépendante de plein exercice.

Le 30 août 2007, le Président de la République installait la commission pour la libération de la croissance française, présidée par Jacques Attali. A l'initiative de Mario Monti et de Bruno Lasserre, la commission s'est penchée sur le cadre institutionnel de la politique de concurrence

en France. Après de vifs débats, elle a proposé – excusez du peu – de transférer le contrôle des concentrations des mains du ministre à celles du régulateur indépendant, et de permettre à ce dernier de prendre des avis d’initiative propre sur toute question de concurrence.

Ces propositions ont été entérinées par le rapport remis en janvier 2008 à Nicolas Sarkozy. Le 4 août 2008, la loi de modernisation de l’économie était promulguée et le 2 mars 2009, l’Autorité de la concurrence sortait de sa chrysalide et succédait au Conseil.

La rapidité d’une réforme d’une telle ampleur, aux conséquences majeures pour la régulation de notre économie, confine à l’exploit. Elle n’était pas le fruit du hasard : elle a nécessité vision, détermination et habileté. Emmanuel était du petit « commando » qui a accompli cette mission impossible et conçu l’Autorité telle que nous la connaissons aujourd’hui.

Faut-il en déduire qu’Emmanuel est l’un de ceux dont on dit qu’ils parlent à l’oreille des puissants ? Sans doute, mais en réalité, il sait parler à l’oreille de tout le monde.

Chacun ici connaît son parcours d’enseignant. Professeur affilié à l’ESCP-Europe, professeur d’économie à l’Université du Havre, à l’Université Paris XII, à l’Université Paris I, intervenant en Mastère à Sciences Po Paris, et également hors de France, sur trois continents : au collège d’Europe à Bruges et me dit-on, à l’Université del Salvador à Buenos Aires et à l’École supérieure des Affaires de Beyrouth.

Ses étudiants ont planché sur des ouvrages devenus des classiques comme son Précis d’économie, aux Presses Universitaires de France, qui connaît sa 16^{ème} édition ou son manuel d’Économie et politique de la concurrence chez Dalloz.

Ce qui est plus singulier, c’est qu’Emmanuel ne s’adresse pas qu’à cet auditoire naturel que sont, pour un enseignant du supérieur, ses étudiants. Son talent pédagogique, son désir d’expliquer et de convaincre sont mis au service d’un public beaucoup plus large.

Pour assurer la diffusion maximale de la culture de la concurrence, il ne néglige aucun média. Il leur parle avec une égale clarté, une égale ambition, une égale honnêteté intellectuelle, mais chaque fois – pour emprunter au vocabulaire de l’opéra, qu’Emmanuel aime tant – avec le ton, le *vibrato* adapté. Il parle aux lecteurs des Échos, de Libération ou encore de l’Opinion ; il parle aux téléspectateurs de BFM Business et aux auditeurs de Radio Classique ; il parle aux membres de la Société d’économie politique, dont il est le président.

Bref, c’est en digne héritier de Jean-Baptiste Say qu’il confirme, de mille et une manières, que l’offre crée la demande.

Dans toutes ses interventions, Emmanuel est un inlassable et fervent défenseur de la politique de concurrence.

Les combats qu’il mène sont multiples : démonter les idées reçues sur la concurrence, expliquer les bénéfices de celle-ci pour le consommateur, pour les entreprises, pour la diversité et pour l’innovation ; convaincre de sa complémentarité avec la politique industrielle. Notre matière a trouvé un héraut convaincu, éloquent, qui décline finalement cette belle pensée de Frédéric Bastiat – souvent résumée mais qui mérite d’être citée intégralement : « *Il est évident que la*

concurrence, c'est la liberté. Détruire la liberté d'agir, c'est détruire la possibilité et par suite la faculté de choisir, de juger, de comparer ; c'est tuer l'intelligence, c'est tuer la pensée, c'est tuer l'homme. »

Cette diffusion tous azimuts des savoirs s'inscrit bien sûr dans le prolongement de sa mission d'enseignement. Mais elle s'incarne aussi dans ses fonctions à l'Autorité. Lorsque l'on dresse le panorama des décisions de l'Autorité dans lesquelles Emmanuel est intervenu, comme membre du collège puis comme vice-président, on est frappé par la cohérence entre les thèmes de prédilection de ses contributions au débat public et les affaires dans le traitement desquelles il s'est investi.

J'en veux pour preuve deux séries d'exemples.

D'abord, la lutte contre les cartels qui occasionnent un surprix grevant le budget des ménages ou des entreprises.

En février 2013, Emmanuel présidait la séance ayant conduit à sanctionner, à hauteur de 79 millions d'euros, une entente entre les principaux distributeurs de produits chimiques. Ces entreprises qui totalisaient plus de 80 % du marché français avaient restreint la concurrence en se répartissant les clients et en se coordonnant sur les prix sur une très grande partie du territoire. De grands groupes industriels, mais aussi de nombreuses PME, telles les blanchisseries, ainsi que des collectivités hospitalières, avaient été victimes de cette pratique en payant plus cher leur approvisionnement.

En décembre 2014, Emmanuel présidait la formation du collège qui prononçait une sanction de 951 millions d'euros au titre de deux ententes entre fabricants de produits d'entretien ménager, d'hygiène et de soins du corps. Sur chacun de ces marchés, les entreprises, leaders du secteur, avaient coordonné leur politique commerciale auprès de la grande distribution, en particulier en se concertant sur les hausses de prix de produits de grande consommation de marques incontournables. Cette sanction figurait jusque très récemment parmi les plus lourdes jamais prononcées par l'Autorité. Elle a contribué à ancrer notre institution dans le quotidien des Français.

Je pourrais citer de nombreuses autres affaires qui touchent toutes au pouvoir d'achat des Français et à l'efficacité de notre économie : sandwichs, messageries, médicaments, Lego et tout récemment encore la sanction de 300 millions d'euros infligée à EDF pour avoir promu ses offres de marché en utilisant des moyens hérités de son statut d'ancien monopole.

Deuxième série d'exemples : les décisions de l'Autorité dans le secteur des transports dont Emmanuel, on le sait, est un expert reconnu.

Son analyse du modèle économique du *low cost* fait référence. Il y a consacré un ouvrage, aux éditions La Découverte, qui en est à sa deuxième édition, et s'est exprimé à de multiples reprises sur les spécificités et les perspectives de cette activité, tant de manière savante en alimentant les travaux du laboratoire d'idées Fondapol ou de l'Observatoire de l'aviation durable, que par des chroniques dans la presse généraliste.

Comme vice-président, Emmanuel a su faire bénéficier l’Autorité de sa connaissance du secteur des transports et s’est fortement impliqué dans la définition, l’analyse et le traitement des préoccupations de concurrence affectant la mobilité des Français.

Il était président de séance lors de l’adoption de l’important avis de décembre 2014 sur l’activité des taxis et des VTC. Il s’est fortement impliqué sur les questions de concurrence relatives au permis de conduire. Dans ses trois avis de décembre 2015, l’Autorité, grâce à l’investissement d’Emmanuel et à son regard d’économiste, a su aiguillonner l’évolution d’un secteur. J’aurais pu mentionner encore son rôle dans l’avis rendu en septembre 2020, à la requête d’Île-de-France Mobilités, sur l’ouverture à la concurrence du transport par autobus en Île-de-France.

Ces réflexions continueront à nous guider à l’heure où les questions de mobilité se posent de manière renouvelée aux décideurs publics nationaux et locaux, sur fond de crise énergétique et d’exigence de soutenabilité.

Emmanuel, on l’a vu, a contribué à développer et enrichir la fonction consultative de l’Autorité, dont il a très tôt discerné le potentiel comme outil de régulation concurrentielle.

La fonction consultative participe d’un devoir plus large qui s’impose à toute autorité indépendante, celui de rendre des comptes sur ses décisions et de contribuer au débat public.

Nous devons parler aux étudiants, aux décideurs publics et aux partenaires sociaux. Nous devons parler aux consommateurs et aux entreprises, y compris et surtout celles qui ne sont pas les mieux équipées pour se doter d’une politique de conformité.

Emmanuel a ainsi conçu un guide à l’attention des PME, pour éclairer celles-ci sur les risques, mais aussi sur les bénéfices des règles de concurrence. Des « fiches pratiques » sous forme de modules vidéo, sont disponibles sur le site de l’Autorité aussi bien que sur YouTube. Ce guide a rencontré un large succès et est encore aujourd’hui plébiscité par les entreprises.

A travers son parcours, le portrait qui se dessine d’Emmanuel est celui d’un économiste qui n’a de cesse que de se frotter au réel.

Celui d’un économiste dont le rapport au savoir n’est ni naïf, ni cynique, quand tant de décideurs économiques utilisent l’économie, selon l’expression consacrée, comme un ivrogne s’accroche à un lampadaire : pour être soutenus, mais pas pour être éclairés.

Celui d’un économiste qui pense comme Keynes que *« s’il pouvait parvenir à ce qu’on le considère comme quelqu’un d’humble et compétent, sur le même pied qu’un dentiste, ce serait merveilleux ! »*.

Au terme de mon propos, je veux retenir d’Emmanuel la simplicité souriante avec laquelle il interagit avec chacun et le foisonnement permanent de ses idées. Il suffira d’évoquer ici le tour de force qu’a constitué le dîner organisé en son honneur, il y a quelques jours, par la revue Concurrences, qui a rassemblé autour de lui trois Présidents et Présidente de l’Autorité et la communauté de la concurrence au grand complet, témoignant d’une amitié et d’une estime largement partagées.

Emmanuel, merci d'avoir mis tes convictions, ton énergie et ton talent au service de notre institution. Je t'adresse mes vœux les plus sincères et chaleureux pour la continuation de ton parcours.